



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement
<http://www.paca.drire.gouv.fr>

Groupe de Subdivisions Des Bouches du Rhône
67/69 Av du Prado
13286 – MARSEILLE – CEDEX 06

Affaire suivie Subdivision d'ARLES
Téléphone : 04.90.96.41.76 (standard)
Télécopie : 04.90.96.56.05
n°HOPI : FD/DP D/ARLES/200900211
N°GIDIC : 064.1626 P3

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur
Société FREYCHET
Quartier des Granges
13200 ARLES

Arles, le 14 janvier 2009

Objet : **Conclusions de la visite d'inspection du 26/11/2008 dans votre l'établissement Quartier des Granges à ARLES**

Thème : Conformité de l'installation à l'arrêté d'autorisation d'exploiter 2001-357/159-2000-A du 07 novembre 2001

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le **26/11/2008**.

Cette visite, non exhaustive, était axée sur les points particuliers suivants :

- *Présence d'aires de rétention,*
- *Présence du bassin de déshuilage et curage régulier,*
- *Présence et conformité du matériel d'extinction d'incendie.*

A cette occasion, il est globalement apparu que l'établissement est bien tenu. L'inspection a en particulier noté que l'activité est décroissante.

Suite à cette visite d'inspection, aucun écart n'a été relevé et aucune remarque ne vous a été notifiée par l'inspecteur des installations classées.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Écarts à la réglementation relevés :

- aucun écart à la réglementation n'a été relevé.

Remarques particulières relevées

- aucune remarque à la réglementation n'a été notifiée.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.